



**Politique hse**

# Mission

Nous proposons des solutions innovantes et personnalisées pour nos clients dans le domaine de la logistique et du transport de produits en vrac.

Nous nous engageons à assurer une efficacité maximale dans la gestion de la chaîne d'approvisionnement, en maintenant des normes élevées de sécurité et de qualité de service. Nous favorisons la diversification de nos activités, en élargissant notre portefeuille de services pour répondre aux besoins en constante évolution du marché.



Efficacité



Sécurité maximale



Qualité de service



# Vision

Notre vision est d'améliorer constamment l'expérience de nos clients, en nous appuyant sur les compétences et le professionnalisme de nos collaborateurs, et sur l'utilisation de technologies de pointe dans le domaine de la logistique et du transport, garantissant le bien-être de nos employés et contribuant activement à la réduction des émissions polluantes.



Expérience et compétences



Le bien-être des collaborateurs



Réduction des émissions de POLLUANTS

# Nos valeurs

Nous sommes conscients de notre rôle d'acteurs du secteur des transports et de la responsabilité que cela implique vis-à-vis de l'environnement et de la société dans laquelle nous évoluons.

Nous voulons donc contribuer à la création d'un avenir plus durable pour nous-mêmes et pour les générations à venir, sans perdre de vue l'efficacité et la qualité du service que nous offrons à nos clients.



Responsabilité



Durabilité



Passion



## POLITIQUE HSE

1. Politique de qualité
2. Politique sur l'alcool et les drogues
3. Politique de santé
4. Politique de sécurité
5. Politique de développement et d'efficacité énergétique
6. Politique de l'environnement
7. Politique de sécurité routière
8. Responsabilité sociale et politique des ressources humaines

# POLITIQUE DE QUALITÉ

**SBG place le client et son entière satisfaction au centre de son activité**, en offrant et en adaptant tous les processus typiques des différentes phases de la prestation de services, et en prêtant attention à ses besoins particuliers, implicites et explicites, en surveillant les processus et la réalisation des objectifs convenus dans la phase contractuelle.

## SBG S'ENGAGE À

Dans l'utilisation et l'examen continus d'un système de gestion intégré, construit afin de garantir des normes élevées de qualité et de professionnalisme du personnel et des processus liés à l'exécution du travail.

Veiller à ce que la présente politique soit comprise, partagée, mise en œuvre et maintenue à tous les niveaux de l'organisation.



## NOS PRINCIPAUX OBJECTIFS SONT LES SUIVANTS

- 1 Réaliser l'amélioration continue** de l'image et de la réputation sur le marché et donc augmenter le nombre de clients, également grâce à l'expansion territoriale de l'entreprise et à l'entrée dans de nouveaux marchés.
- 2 Satisfaction des parties prenantes** (employés, clients, fournisseurs).
- 3 Respecter les engagements contractuels explicites et implicites.**
- 4 Exceller en termes d'efficacité, de performance, de fiabilité, de service et d'image.**
- 5 Adopter les techniques de support client les plus modernes, également par la formation et la mise à jour constantes de la direction de l'entreprise et des employés qui occupent des postes de responsabilité.**
- 6 Opérer dans le respect de la loi.**
- 7 Diffuser cette politique à tous les niveaux de l'organisation par le biais de réunions de formation et d'expositions dans les locaux, afin de s'assurer de sa compréhension par toutes les parties intéressées.**

## POUR ATTEINDRE SES OBJECTIFS, GBS S'ENGAGE À

- Assurer une formation et une information correctes et appropriées du personnel à tous les niveaux grâce à des programmes de formation spécifiques.
- Maintenance et adaptation continue des véhicules et des outils de travail
- Diffuser à toutes les parties intéressées (employés, clients, fournisseurs) leurs idées et objectifs.
- Rechercher l'amélioration continue par la comparaison directe et la participation des parties prenantes.
- Revoir constamment ses processus et définir périodiquement des objectifs mesurables, dans le respect des objectifs stratégiques définis ci-dessus.
- Établir des objectifs et des indicateurs mesurables, ors de l'examen périodique par la direction; afin de suivre de manière adéquate son Organisation.
- Communiquer et partager les objectifs avec tout le personnel.
- Maintenir actif et améliorer continuellement l'efficacité du système de gestion de l'entreprise, un outil utilisé pour garder la progression des processus et donc de l'entreprise sous contrôle.
- Diffuser et soutenir cette politique d'entreprise avec les ressources et les moyens les plus appropriés, en vérifiant constamment son application.
- Encouragez chaque personne dans l'entreprise à promouvoir des initiatives et des idées visant à poursuivre les objectifs de l'entreprise pour soutenir l'amélioration de l'entreprise.



# POLITIQUE SUR L'ALCOOL ET LES DROGUES



La politique de SBG est de s'efforcer de maintenir un environnement de travail sûr, sain et productif pour tous ses employés.

SBG reconnaît que la consommation d'alcool et de drogues par les employés affecte leur état physique et mental et met en danger leur propre santé, leur sécurité et celle des collègues et des tiers qui interagissent avec leur entreprise.

L'utilisation, la possession, la distribution ou la vente d'alcool et de stupéfiants, ou de substances soumises à contrôle et non prescrites par le médecin, dans les locaux de l'entreprise, est strictement interdite et constitue un motif de mesures disciplinaires appropriées.

L'entreprise aide ceux qui croient qu'ils sont dépendants ou abusent des substances susmentionnées à consulter un médecin et à suivre un traitement thérapeutique approprié sans délai et avant que leur état ne nuise à leur capacité de travail et ne présente un danger pour leur propre sécurité, leurs collègues de travail ou des tiers, ainsi que pour la sécurité des installations.



## SBG RECONNAÎT LA DÉPENDANCE À L'ALCOOL ET AUX DROGUES COMME UNE MALADIE TRAITABLE.

- SBG s'engage à informer les employés sur les risques liés à la consommation, à l'abus et à la dépendance à l'alcool et aux drogues.
- SBG, par l'intermédiaire du bureau du personnel, est à la disposition des employés qui jugent nécessaire de le consulter pour toute information et pour une collaboration active en vue d'une récupération plus efficace.
- SBG assure en ce sens que les employés seront assistés par toutes les garanties prévues par la législation en vigueur, légale et contractuelle, et dans le respect absolu de la dignité de la personne.
- SBG, conformément à la législation en vigueur, effectuera les contrôles médicaux requis par les protocoles sanitaires pour les tâches à risque et pour lesquelles la législation prévoit la vérification de l'absence de dépendance à l'alcool et de toxicomanie.

**SBG, conformément à la législation en vigueur, retirera le travailleur des activités qui, pour des raisons de santé inhérentes à sa personne en relation avec son état physique et mental, l'exposent à des conditions de risque inacceptables en prévoyant l'utilisation, si possible, d'une autre tâche.**

**Pendant le travail, la consommation de boissons alcoolisées, de drogues ou de substances similaires est interdite.**

Il est également recommandé que, de façon constante, les employés évitent de les embaucher même en dehors de la période de travail si les effets qui en découlent peuvent persister lors du prochain rendement au travail.

SBG se réserve le droit d'effectuer des contrôles inopinés sur la présence de drogues et d'alcool dans ses locaux et de demander aux autorités compétentes de retirer de ses locaux le personnel de tiers qui se trouvent dans une situation à risque, comme indiqué ci-dessus.



# POLITIQUE DE SANTÉ

## LA POLITIQUE DE SBG EST LA SUIVANTE

**1 Identifier et évaluer** les risques pour la santé associés à ses activités et qui peuvent potentiellement impliquer toutes les parties prenantes, y compris ses employés, ses collaborateurs externes et la communauté dans son ensemble.

**2 Mettre** en œuvre des programmes et des mesures de protection adéquates pour contrôler ces risques, y compris la surveillance appropriée de ses employés potentiellement exposés.

**3 Fournir** des conditions de travail sûres et saines afin de prévenir les maladies liées au travail.

**4 Diffuser de manière appropriée**, aux personnes ou aux groupes potentiellement exposés à la communauté scientifique, leurs connaissances sur les risques pour la santé découlant de leurs programmes de médecine du travail et les risques connexes.



## PAR CONSÉQUENT, SBG S'ENGAGE À

- **Assurer** la protection de la santé de l'individu et d'autrui par un programme de visites périodiques, tel qu'établi dans le domaine de la médecine du travail, ou au moyen d'un programme de visites préventives sur une base volontaire.
- **Assurer** ou mettre à disposition les services de santé nécessaires au premier traitement des maladies professionnelles ou des événements accidentels des employés et à la gestion de toute urgence en matière de santé.
- **Respecter** toutes les exigences légales et autres et, lorsque celles-ci n'existent pas, tenez-vous-en à votre expérience sur le terrain et à votre sens des responsabilités.
- **Collaborer** avec les organismes gouvernementaux et d'autres institutions pour élaborer des lois, des règlements et des normes fondés sur des principes scientifiques solides et une évaluation des risques. Promouvoir et appuyer la recherche afin d'élargir les connaissances sur les effets de ses activités sur la santé.
- **Effectuer** des examens et des évaluations appropriés de ses opérations afin de quantifier les progrès et d'assurer la conformité à la présente politique.
- **Vérifier l'aptitude de l'employé au travail effectué dans la pratique, vérifié dans les formes de la loi et selon les protocoles sanitaires en place**, prévoyant de mettre en œuvre les prescriptions de la médecine du travail pour assurer des conditions de travail appropriées pour sauvegarder la santé et la sécurité des travailleurs.
- L'éloignement du travailleur d'activités qui, pour des raisons de santé inhérentes à sa personne, l'exposent à des conditions de risque inacceptables, prévoyant l'utilisation, si possible, d'une autre tâche.



**Conformément à cette politique, SBG juge approprié de fournir des programmes de médecine préventive qui permettent aux employés d'améliorer leur santé, leur capacité de travail, leur productivité et leur sécurité personnelle.**

Ces programmes, qui peuvent inclure des examens médicaux réguliers, des vaccinations et des réductions des facteurs de risque, sont adaptés aux situations locales et seront menés selon les principes suivants:

- Les programmes fournis par SBG complètent, mais n'interfèrent pas, avec la responsabilité de l'employé de fournir des soins médicaux.
- La participation de l'employé aux programmes de santé de l'entreprise sera volontaire, à l'exception des examens médicaux et des examens requis par la loi visant à assurer la sécurité de l'employé et celle des autres.
- Toute information recueillie dans le cadre de la réalisation de ces programmes sera protégée par le secret professionnel, sauf demande expresse de l'employé ou dans les circonstances spécifiquement prévues par la loi.

# POLITIQUE DE SÉCURITÉ



## NOS PRINCIPAUX OBJECTIFS

- 1 SBG a pour politique de mener ses activités et de fournir ses services de manière à protéger la sécurité de ses employés, de ses collaborateurs tiers, de ses clients et de ses communautés en offrant des conditions de travail sûres et saines.
- 2 SBG a pour politique de consacrer tous les efforts possibles à la prévention des blessures et des maladies liées au travail et de tous les types d'accidents et de blessures grâce à la collaboration de chaque employé et des autres parties prenantes.
- 3 SBG s'engage en permanence à identifier, éliminer et/ou réduire les situations liées à la fourniture de ses services à des niveaux de risque acceptables afin d'éliminer les dangers et de réduire les risques pour la santé et la sécurité au travail.
- 4 SBG s'engage donc dans l'amélioration continue du système de sécurité et de santé afin d'atteindre des performances de plus en plus performantes dans ce domaine.
- 5 SBG s'engage à faire en sorte que les travailleurs et leurs représentants deviennent une partie intégrante du processus d'amélioration continue grâce à leur consultation et à leur participation continues.



## PAR CONSÉQUENT, SBG S'ENGAGE À

- **Maintenir** ses outils et équipements de travail en parfait état de fonctionnement, adopter des systèmes d'organisation commerciale, assurer la formation de son personnel et mener ses opérations de manière à protéger les personnes ou les choses.
- **Identifier et gérer** les risques associés à ses services et ne pas les exécuter s'il n'est pas possible d'assurer un niveau de sécurité adéquat pour les personnes et l'environnement.
- **Indiquez** spécifiquement les précautions à prendre dans l'exécution des services.
- **Faire** avec rapidité, professionnalisme, efficacité et avec diligence à tout type d'urgence ou d'incident pouvant survenir au cours de ses activités, en collaboration avec les organisations commerciales et les organismes gouvernementaux responsables.
- **Satisfaire** aux exigences connexes et autres exigences applicables, coopérer avec les organismes gouvernementaux et les associations commerciales afin d'élaborer des lois et des règlements; Si les lois et règlements n'existent pas, elle s'en tiendra à son expérience et à son sens des responsabilités.
- **Élaborer**, sur la base des lois et des suggestions des institutions compétentes, des règlements internes fondés sur des principes scientifiques solides et une évaluation des risques.
- **Stimuler et promouvoir** toute recherche pouvant contribuer à élargir la connaissance des risques découlant de son fonctionnement et des effets des produits transportés sur la santé en portant à la connaissance des employés, des tiers collaborateurs, des organismes gouvernementaux et, en général, de tous ceux qui peuvent être impliqués.
- **Établir** le rôle et la responsabilité dans le domaine de la sécurité au travail pour chaque employé ou collaborateur externe impliqué dans leurs activités, en encourageant un comportement sûr même en dehors de l'environnement de travail.
- **Surveiller** périodiquement les activités de sécurité afin d'effectuer des examens et des évaluations appropriés pour quantifier les progrès réalisés et assurer le respect de la présente politique.
- **Promouvoir le signalement des anomalies et des quasi-accidents.**



# POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

La politique de SBG est d'orienter la croissance de l'entreprise dans le respect du développement durable, en développant son organisation et ses activités afin de maintenir et d'étendre ses performances à long terme grâce à un équilibre entre les intérêts économiques et financiers et les intérêts sociaux et environnementaux. La politique de SBG est de réduire les risques environnementaux associés à l'environnement grâce à l'amélioration technologique des véhicules et des infrastructures.

## SBG S'ENGAGE CONTINUELLEMENT À INTÉGRER DANS SON ORGANISATION

Des processus dans lesquels l'exploitation des ressources, l'orientation des investissements, l'orientation du développement technologique et le changement institutionnel sont tous en harmonie et augmentent le potentiel présent et futur de satisfaction des aspirations et des besoins humains.

Un développement qui répond aux besoins des générations actuelles, sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

Les processus et les activités réalisés avec le moins de risques possible pour l'environnement.



## PAR CONSÉQUENT, SBG S'ENGAGE À

- **Sensibiliser** toutes les parties prenantes à la protection de l'environnement par la consommation réduite et consciente des ressources environnementales.
- **Renouveler** constamment la flotte afin de réduire l'impact des émissions liées aux activités de transport.
- **Suivre la consommation** et l'impact environnemental de ses activités avec une attention particulière au développement de son activité en ligne avec les objectifs nationaux de transition énergétique.
- Encourager et **privilégier le recyclage** des déchets produits et leur gestion dans le respect de la législation en vigueur et en minimisant leur impact sur l'environnement.
- **Acheter des véhicules et des équipements à faible consommation d'énergie et à moins d'émissions polluantes** (GHG), des carburants et des pneus qui garantissent un rapport vie / consommation de carburant équilibré, des équipements à haute efficacité énergétique, encourager l'achat d'énergie provenant de sources renouvelables pour leurs besoins.
- **Gérer** et moderniser ses actifs en évaluant des solutions techniques pour augmenter leurs classes énergétiques.
- Organiser les achats de l'entreprise afin d'orienter les choix de manière consciente vers des **solutions ayant un impact moindre sur l'environnement**.
- **Collaborer** avec les clients et les fournisseurs qui partagent leur politique et leurs principes.
- **Former** le personnel en matière d'environnement.
- **Définir** des procédures d'intervention en cas d'urgence environnementale avec diffusion à toutes les parties intéressées.
- **Diffuser cette politique à tous les niveaux de l'organisation** par le biais de réunions de formation et d'expositions dans les locaux, afin d'assurer sa compréhension par toutes les parties intéressées.
- **Examiner** continuellement les risques environnementaux liés aux activités réalisées afin de les réduire grâce à des programmes d'amélioration continue.

# POLITICA IN MATERIA AMBIENTALE

SBG a pour politique de mener ses activités d'une manière compatible avec l'équilibre entre les besoins environnementaux et économiques des communautés dans lesquelles elle opère.

En outre, SBG a pour politique de se conformer à toutes les lois et réglementations applicables et, en l'absence de lois et de règlements, d'adhérer aux normes individuelles avec un sens des responsabilités.



**1** SBG encourage l'attention et le respect de l'environnement; Il met l'accent sur la responsabilité de chaque employé à l'égard des résultats environnementaux et veille à ce que des pratiques opérationnelles et des programmes de formation du personnel appropriés soient mis en œuvre.

**2** SBG communique avec le monde extérieur sur les questions environnementales et partage ses expériences avec d'autres afin de contribuer à l'amélioration de la performance environnementale du secteur.

**3** SBG s'efforce dans toutes ses activités de faire des efforts continus pour obtenir des résultats dans le domaine de la protection de l'environnement.

CO<sub>2</sub>

## PAR CONSÉQUENT, SBG S'ENGAGE À

- **Respecter l'environnement** en s'engageant dans la prévention de la pollution, par la recherche continue de solutions opérationnelles et de gestion visant à minimiser les impacts sur l'environnement.
- **S'engager à respecter la législation applicable** et les obligations de conformité restantes signées en matière environnementale et dans la mise en œuvre / maintenance de son système de gestion.
- **Collaborer avec les organismes gouvernementaux et les organisations commerciales** pour faciliter l'élaboration en temps opportun de lois et de règlements environnementaux efficaces, fondés sur des principes scientifiques solides, une évaluation des risques et une analyse coûts-avantages.
- **Acheter des véhicules et des équipements à faible consommation d'énergie et à moins d'émissions polluantes** (GES), des carburants et des pneus qui garantissent un rapport vie / consommation de carburant équilibré, des équipements à haute efficacité énergétique, encourager l'achat d'énergie provenant de sources renouvelables pour leurs besoins.
- Mener ses activités en tenant compte des **impacts potentiels sur les zones sensibles et la biodiversité** afin d'évaluer les actions visant à minimiser les impacts potentiels sur celles-ci.
- **Faire appel à des fournisseurs qui partagent notre politique** et qui garantissent non seulement le respect de la législation en vigueur en matière d'environnement, mais aussi un engagement concret à minimiser l'élimination contrôlée des consommables (batteries, pneus, huiles usagées, extincteurs) à leur empreinte environnementale.
- Répondre rapidement et efficacement aux incidents qui peuvent survenir dans le cadre de ses opérations, en coopération avec les autorités compétentes et les organismes gouvernementaux.
- **Effectuer des contrôles de sécurité environnementale appropriés** pour assurer le respect de cette politique.
- **Effectuer des examens** et des évaluations appropriés de ses activités afin de quantifier les progrès et d'assurer la conformité à la présente politique.

# POLITIQUE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

SBG a pour politique de mener ses activités et de fournir ses services de manière à garantir la sécurité de ses employés, de ses collaborateurs tiers, de ses clients et des communautés grâce à l'amélioration continue de ses performances en matière de sécurité routière.

SBG encourage la prévention et la minimisation, lorsque cela est techniquement possible et économiquement viable, des risques d'accidents de la route pendant les activités professionnelles et sur le chemin du travail.

SBG s'efforce de faire en sorte que les travailleurs et leurs représentants deviennent une partie intégrante du processus d'amélioration continue grâce à leur consultation et à leur participation continues.

SBG a pour politique de tout mettre en œuvre pour prévenir tout type d'accident et de blessure grâce à la collaboration de chaque employé.



## PAR CONSÉQUENT, SBG S'ENGAGE À

- **Mettre en œuvre et maintenir** un système efficace de gestion de la sécurité routière conformément aux exigences de la norme ISO 39001.
- **Rechercher** continuellement l'amélioration de la performance du système de gestion de la sécurité routière et l'orientation vers la prévention.
- **Se conformer** à la législation en vigueur ainsi qu'à toute réglementation obligatoire et technique applicable au système de sécurité routière.
- **Assurer** une formation adéquate à ses travailleurs afin d'accroître leur qualification et de maintenir une attention élevée sur la sécurité routière.
- **Mettre** en œuvre tous les efforts en termes organisationnels, opérationnels et technologiques et il y a une implication maximale des parties prenantes pour prévenir les accidents de la route.
- **Assurer** un entretien régulier de ses véhicules, en privilégiant les contrôles préventifs, afin de garantir une fiabilité maximale.
- **Diffuser** les objectifs de sécurité routière au sein de l'entreprise afin d'encourager l'implication du personnel et le signalement des dangers potentiels.
- **Assurer** la participation active des personnalités qui exercent un rôle de leadership dans la sensibilisation, la sensibilisation, l'information et la formation de l'ensemble du personnel, afin qu'elles puissent également garantir une contribution proactive et pertinente à la réalisation des objectifs de l'entreprise.
- **Surveiller** périodiquement les activités de sécurité afin d'effectuer des examens et des évaluations appropriés pour quantifier les progrès réalisés et assurer le respect de la présente politique.



# RESPONSABILITÉ SOCIALE ET POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES



SBG est convaincu de l'importance d'une gestion correcte et transparente de son « patrimoine humain » et de la sensibilisation de toutes les parties prenantes à respecter les principes de responsabilité sociale.

SBG estime que le respect de la personnalité et de la dignité de chaque collaborateur est fondamental pour le développement d'un environnement de travail inspiré par la confiance et la loyauté mutuelles, dans le respect des obligations légales en vigueur dans chaque contexte géographique et domaine d'activité dans lequel elle opère.



## PAR CONSÉQUENT, SBG S'ENGAGE À

- **Ne pas recourir au travail des enfants ou au travail forcé.**
- **Se conformer à la législation nationale en vigueur, aux conventions et recommandations internationales**, y compris les résolutions d'organismes internationaux tels que l'OIT - Organisation internationale du Travail et l'ONU - Organisation des Nations Unies.
- **Respecter la liberté syndicale** et le droit de négociation collective des travailleurs.
- **Lutter contre toutes les formes de discrimination** et d'inégalité de traitement (en matière de recrutement, de rémunération, d'accès à la formation, de promotion professionnelle) fondées sur des questions de race, de nationalité, de religion, de handicap, de sexe, de préférence sexuelle, d'appartenance syndicale, d'affiliation politique.
- Condamner tout comportement illégal susceptible de porter atteinte à la dignité ou à l'intégrité physique et/ou morale.
- Appliquer la convention collective nationale de travail de manière complète et impartiale à tous les employés, en payant la rémunération établie à temps et en payant toutes les cotisations de sécurité sociale, de prévoyance et d'assurance connexes.
- **Assurer la protection de la maternité et de la paternité, ainsi que des personnes défavorisées.**
- **Promouvoir et améliorer les conditions de sécurité et de bien-être physique et mental** de ses employés par des actions préventives et correctives.
- **Impliquer tous les fournisseurs de biens**, d'activités et de services et leur engagement envers la responsabilité sociale.
- **Condamner tout type de harcèlement physique**, verbal, sexuel ou psychologique, abus, menaces ou intimidation sur le lieu de travail assurant ainsi des conditions de travail respectueuses et favorables dans les pays dans lesquels elle opère.
- Elle valorise son personnel sur une base méritocratique, développe ses compétences professionnelles selon le principe de l'égalité des chances et en fonction de ses choix stratégiques, de ses besoins organisationnels et de production, en tenant compte des besoins de formation des employés.

**SBG estime que tout cela peut contribuer de manière décisive à l'amélioration des conditions générales de gestion et de valorisation des ressources humaines et, à cette fin, s'engage à envoyer à toutes les parties intéressées (employés, fournisseurs, clients, opinion publique, syndicats, autorités publiques et ONG) un message fort visant à connaître, respecter et appliquer les exigences de la norme SA8000: 2014.**





**SIÈGE SOCIAL**

V.le Martiri della Libertà, 72 43036  
Fidenza (PR)

**CONTACTS**

info-fr@groupsbg.com - T. (+39) 0524-5131  
P.IVA 00143800340